

CARQUEI'RUN - 10 km de Carqueiranne

Vendredi 30/08/2019

Règlement de l'épreuve

ARTICLE 1 : Tri-Academy SAS, organise la « Carquei'Run » le vendredi 30/08/2019. Le départ est à 20h sur la place de la République à Carqueiranne.

ARTICLE 2 : Le parcours de 10 Km est constitué d'une boucle de 2 km en circuit fermé en centre-ville à effectuer 5 fois. La course peut-être effectuée en individuel ou en relais par équipe de 2,3,4 ou 5 coureurs.

ARTICLE 3 : L'épreuve est ouverte aux licenciés FFA et non licenciés à partir de la catégorie Poussins (2008-2009) pour le relais avec accord parental pour les moins de 18 ans. Tout athlète non licencié doit fournir un certificat médical de moins de 1 an à la date de l'épreuve, de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. Les licenciés devront fournir la photocopie de la licence de l'année en cours.

ARTICLE 4 : Le montant de l'inscription est de 12€ pour les individuels et de 14€ pour les relais. Les inscriptions se font en ligne via le site www.chronosports.fr ou sur place dans la limite des dossards disponibles (300 maximum). Le retrait des dossards s'effectue à la mairie de Carqueiranne entre 17h30 et 19h30 le jour de la course.

ARTICLE 5 : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties de la licence FFA. Il incombe aux autres coureurs de souscrire une assurance « responsabilité civile ».

ARTICLE 6 : Assistance médicale au départ et à l'arrivée, les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve. La sécurité sur le parcours sera assurée par la Police Municipale et par des signaleurs.

ARTICLE 7 : Chronométrage par puce électronique, pas de puce, pas de classement. Pour les relais, la transmission de la puce fera office de passage de témoin (ceinture porte-dossard).

ARTICLE 8 : En cas de force majeure mettant en danger les concurrents (catastrophe naturelle, épidémie, ou autres circonstances), Tri-Academy SAS se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 9 : C.N.I.L : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom.

ARTICLE 10 : Chaque concurrent autorise la SAS Tri-Academy et ayant droit tels que les partenaires et medias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître pendant la manifestation sportive « Carquei'Run du 30/08/2019 ».

ARTICLE 11 : La remise des prix aura lieu à 21h15 sur la place de la République de Carqueiranne. Les 3 premiers du classement Scratch Femmes et Hommes puis les 1ers de chaque catégorie seront récompensés.

ARTICLE 12 : Tout concurrent qui participe à l'épreuve, déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à n'exercer aucune poursuite à l'encontre des organisateurs pour tout incident ou accident immédiat ou futur pouvant résulter de sa participation à cette manifestation sportive.